

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 16 décembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 10 décembre 2024 s'est réuni le Lundi 16 décembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, FIGUES Fatima, MARCHAND Emmanuelle, ROQUES Loréline, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie, HAY Florence,

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude.

J.04

Autorisation de Programme de Révision du plan local d'urbanisme – Actualisation

Par délibération en date du 13 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé de lancer une révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune.

Considérant le coût de cette procédure pour la Commune, conjugué à la longueur de la démarche, il a été décidé de créer une autorisation de programme pour cette opération. Ce procédé permet d'ajuster l'impact de cette dépense dans le budget communal en relation avec son calendrier prévisionnel de réalisation.

Ainsi, le 24 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé de créer une autorisation de programme de « Révision du PLU ».

Au vu de l'avancement des travaux, il est aujourd'hui nécessaire d'actualiser l'autorisation de programme en redéployant les crédits de paiement sur les années à venir, conformément à l'échéancier fourni par le cabinet d'études choisi pour conduire la procédure.

Le coût prévisionnel total de ce programme est estimé à 149 880 euros TTC.

Opération	Montant total TTC de l'AP
Révision générale du PLU	149 880 €

Exercices budgétaires	2024	2025	2026	Total
Crédits de paiement	40 470 €	81 210 €	28 200 €	149 880 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à ajuster l'autorisation de programme relative à la révision générale du plan local d'urbanisme n°3 telle qu'elle figure ci-dessus ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses inscrites au titre de la présente autorisation de programme à hauteur du montant des crédits de paiement des exercices concernés ;
- Précise** que les crédits de paiement seront inscrits aux budgets des exercices concernés.

Votants : 28 - Abstention : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 16 décembre 2024

La secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 19/12/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 19/12/2024

La Secrétaire de séance
Françoise VERDIER



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

